



14^e édition
Les 19 et 20 juillet 2018
De 10 h à 20 h

Le comité de développement de Saint-Denis-De La Bouteillerie est heureux de vous inviter au Marché des produits alimentaires et artisanaux de St-Denis –édition 2018.

Le tarif de location d'un kiosque est de 50 \$ pour les deux jours.

Renseignements supplémentaires :

- **Seulement les exposants qui auront envoyé leur contrat avec le paiement seront acceptés, avant le 8 juin 2018.**
- Le Marché des produits alimentaires et artisanaux se tiendra les 19 et 20 juillet 2018 de **10 h à 20 h**, sur le site de la patinoire du Complexe municipal, 5 route 287, St-Denis.
- **Les exposants pourront s'installer à partir de 8 h jusqu'à 9 h 30 le jeudi 19 juillet.**
- **Les heures d'ouverture sont de 10 h à 20 h les 2 jours et doivent être respectées.** Sortie des exposants maximum 21 h le vendredi soir.
- Si un permis est requis pour la vente de vos produits, il est sous votre responsabilité.
- Nous fournissons : une table (style table à bingo), 2 chaises, l'électricité si nécessaire.
Vous devez apporter une rallonge électrique, si vous demandez de l'électricité.

Un prix de participation sera tiré parmi tous les exposants qui resteront jusqu'à la fermeture du marché soit 20 h le vendredi soir.

CONTRAT DE LOCATION KIOSQUE

- Nom de l'entreprise : _____
- Nom de la personne responsable : _____
- Adresse : _____
- Ville : _____ Code postal : _____
- Téléphone : _____ Télécopieur : _____
- Courriel : _____
- Produit(s) de l'entreprise : _____



Veillez indiquer vos besoins supplémentaires : obligatoire

- Électricité une prise déjà comprise dans le contrat, en avez-vous besoin : oui _____
non _____
- Prise électrique supplémentaire 5 \$ chacune: oui _____ nombre : ____ X 5 \$ = _____ \$
non _____
- Petite table carrée 5 \$ chacune : oui _____ nombre : ____ X 5 \$ = _____ \$
non _____
- Location du kiosque : 50 \$ + _____ \$ + _____ \$ = _____ \$

FORMULAIRE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS :

Le comité organisateur n'est pas tenu responsable de la sécurité des objets exposés et/ou personnels ou de la marchandise en cas de vol, dommage causé par le feu, accident ou toute autre cause. Dans tous les cas, les exposants doivent être couverts par leur propre police d'assurance.

Exposant

responsable du
Marché des produits alimentaires et artisanaux

Date d'envoi :

Date de réception :

Faire le paiement au nom du :

Comité de développement de St-Denis, 14 rang du Bras, St-Denis-De La Bouteillerie,
Québec, G0L 2R0.

Seulement les exposants qui auront envoyé leur contrat avec le paiement seront acceptés, avant le 8 juin 2018.

Pour renseignements supplémentaires: Sylvie Lévesque : 418-498-2167 ou par courriel:
leselevagesdusud@videotron.ca